

Tribunal Administratif de Toulouse 68 rue Raymond IV B.P. 7007 31068 TOULOUSE Cedex 07

Larra, le 4 mars 2021

Réf: JLM/TE/20210185

Dossier n° 2100216-6

Affaire: FREE MOBILE c/ COMMUNE DE LARRA

ARNO 11A 181 600 81203

Objet : Demande de médiation

Madame la Présidente,

Dans l'affaire citée en référence, l'opérateur téléphonique FREE attaque l'arrêté municipal en date du 16 novembre 2020 par lequel la commune de Larra s'oppose à l'implantation d'un relai de téléphonie mobile sur la parcelle n°33 (420 chemin de Bragnères Basses) identifiée par FREE.

En se fondant sur notre Plan Local d'Urbanisme (article A11), notre décision d'opposition vise à préserver l'intérêt des sites naturels, à conserver les perspectives environnementales et à protéger la santé de nos citoyens qui résident à proximité : en effet, les hameaux de Bragnères-Basses, Cantegril, Bramaye, Avocat et Bordevieille se situent entre 400 et 800 mètres de l'implantation proposée, et les habitants de ces hameaux ont manifesté leurs craintes de voir leur patrimoine déprécié à cause de l'impact visuel de cette installation et de sa prévisible évolution de la 4G vers la 5G.

Cependant, le Tribunal administratif a été saisi par une requête en annulation et d'une requête en référé déposées par FREE et enregistrées respectivement les 15/01/2020 et 22/02/2021.

Aujourd'hui, nous souhaitons rencontrer le plus rapidement possible FREE ou son représentant, au moyen d'une médiation comme cela a été proposé par le Tribunal administratif de Toulouse, pour présenter d'autres sites potentiels pour l'implantation du relai de téléphonie mobile afin de réduire l'impact négatif pour la commune et protéger ses habitants.

Je me tourne ainsi vers vous pour connaître les modalités d'organisation d'une médiation en ce sens entre notre commune et FREE.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire, Jean-Louis MOIGN